

La communauté d'agglomération Paris-Saclay

La Ville de Chilly-Mazarin fait partie du territoire de la [Communauté d'agglomération Paris-Saclay](#). Cet établissement public de coopération intercommunale (EPCI) est né le 1er janvier 2016 de la fusion de la CAPS (Communauté d'agglomération du Plateau de Saclay) et d'Europ'Essonne auxquelles se sont ajoutées les villes de Verrières-le-Buisson et Wissous.

Un territoire d'exception

La [Communauté Paris-Saclay](#) regroupe un total de 27 communes pour plus de 300.000 habitants. Elle dispose de nombreux atouts qui en font un véritable territoire d'exception :

Un pôle économique et scientifique majeur

La [Communauté Paris-Saclay](#) représente plus de 25.500 entreprises et est composée d'une soixantaine de parcs d'activités économiques, de Courtabœuf à Massy. Ce sont en tout près de 180.000 emplois, ce qui en fait la 1ère agglomération de l'Essonne en termes d'emploi. Ce bassin économique est aussi et surtout au cœur d'un projet de campus-cluster d'envergure internationale, parmi les 8 plus importants au plan mondial, et qui regroupera, demain, 20% de la recherche nationale.

Un territoire au cœur d'un réseau de connexions

À 20 km du Sud-Ouest de Paris, aux portes de l'[aéroport international d'Orly](#), l'agglomération Paris-Saclay est également un territoire particulièrement connecté. Elle

bénéfice notamment de la présence d'une gare TGV (Massy), d'axes routiers structurants (N20, A10, A6, RN 118), et d'un maillage de transports en commun conséquent (lignes B et C du RER, T12 Massy-Evry, 74 lignes de bus, réseau interurbain de navettes gratuites, ainsi que la future ligne 18 du Grand Paris Express).

Un territoire au cadre de vie préservé

Autres atouts de cette agglomération : un cadre de vie privilégié marqué par 60 % d'espaces naturels et ouverts mais aussi des paysages relativement bien préservés et notamment des terres agricoles sanctuarisées ainsi que des villages de caractère et des villes à taille humaine.

En savoir plus sur les atouts du territoire Paris-Saclay : [le territoire](#)

Des compétences obligatoires et optionnelles

La Communauté d'agglomération dispose d'un champ de missions très large au regard des nombreuses compétences qu'elle exerce. On distingue parmi elles 3 types de compétences, définies par la Loi mais aussi par ses statuts :

Des compétences obligatoires

- Développement économique
- Aménagement de l'espace communautaire
- Assainissement
- Équilibre social de l'habitat
- Politique de la ville
- Accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des

inondations).

Des compétences dites optionnelles

- Voiries et parcs de stationnement d'intérêt communautaire
- Eau
- Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
- Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- Action sociale d'intérêt communautaire.

Des compétences facultatives

Il s'agit de compétences spécifiques que les communes ont décidé de transférer à l'agglomération :

- Travaux hydrauliques
- Maîtrise foncière en vue de l'exercice des compétences de la communauté concernant les opérations définies par le conseil communautaire
- Actions et opérations d'aménagement en vue de l'exercice des compétences de la communauté
- Politique et mise en œuvre d'infrastructures de communications électroniques et d'aménagement du territoire
- Énergie
- Actions culturelles, sportives et scientifiques.

En savoir plus sur les compétences de la Communauté Paris-Saclay : [les compétences](#)

Une gouvernance collégiale

La gouvernance de la [Communauté Paris Saclay](#) est fondée sur la collégialité. Elle repose principalement sur :

Un Président

Chef de l'exécutif intercommunal, il prépare et exécute ses délibérations. Le Président met en œuvre la politique communautaire. L'actuel Président de la Communauté Paris-Saclay est Grégoire de Lasteyrie, élu par le Conseil communautaire le 8 juillet 2020.

Le Bureau communautaire

Il est composé de 27 membres : le Président, les 15 Vice-présidents, dont Rafika REZGUI, Maire de Chilly-Mazarin, Vice-présidente en charge du développement économique et des zones d'activités économiques, ainsi que de 11 Présidents-délégués.

Le Conseil communautaire

Il est composé de 78 élus communautaires élus au suffrage universel direct et représentant l'ensemble des 27 villes. Le nombre de sièges par commune est établi par la loi, en fonction du poids de leur population au sein de l'agglomération.

La commune de Chilly-Mazarin est représentée actuellement par les conseillers communautaires suivants :

- Rafika REZGUI
- Jean-Pierre CRUSE
- Karine GREMION
- Dominique LACAMBRE
- Pedro Ribeiro CAPITAO

Les Commissions

Les commissions sont composées d'élus communautaires et municipaux qui préparent les délibérations soumises au vote du conseil communautaire selon leur thématique. 9 Commissions thématiques existent au sein de la Communauté Paris-Saclay.

En savoir plus sur la gouvernance de la Communauté Paris-Saclay : [la gouvernance](#)

Retrouvez toute l'actualité ainsi que l'ensemble des missions et des projets de la Communauté Paris-Saclay sur www.paris-saclay.com

Contact

Communauté d'Agglomération Paris-Saclay

21, rue Jean Rostand

91898 Orsay Cedex

Tél : [01 69 35 60 60](tel:0169356060)

[Formulaire de contact](#)

En savoir +

[Communauté d'agglomération Paris-Saclay](#)

